L'Union Départementale FO77 SEINE ET MARNE DIT STOP A LA REFORME DES RETRAITES !

Les retraités actuels seront ils touchés par la réforme des retraites ?

La réforme pilotée par Jean Paul Delevoye prévoit la suppression de tous les régimes existants et l'instauration d'un régime universel à points.
Si le gouvernement n'est pas contraint à retirer son projet de réforme, il sera très facile de transformer les retraites des retraités actuels en un régime à points.

Prenons un exemple :

Monsieur X bénéficie d'une retraite de 1 400€ mensuels.
Si la retraite par points se met en place, c'est le gouvernement qui fixera la valeur du point en fonction de la situation économique du pays.
Si le gouvernement décide que la valeur du point est de 20€, il sera facile de transformer la retraite de Monsieur X.

Elle ne sera plus de 1 400€ mais de 70 points (1 400€ : 20€ = 70).

Ensuite si le gouvernement décide de baisser la valeur du point à 19€ par exemple, la retraite de Monsieur X ne sera plus de 1 400€ mais de 1 330€ (70 x 19).

Perte sèche 70€ mensuels, 840€ annuels !

Les retraités actuels pourront donc, dans le temps, être impactés par cette réforme de retraite universelle par points et seront soumis eux aussi à une retraite variable en fonction de la conjoncture économique du pays ou des intentions du gouvernement.

L'Union Départementale FO77 SEINE ET MARNE DIT STOP A LA REFORME DES RETRAITES !

Pensions de réversion

Pour le régime général (privé)

Situation actuelle

Calcul
54% du montant de la retraite du conjoint
Montant
Elle ne peut être inférieure à 3 433,72€ annuels (286,14€ mensuels)
Elle ne peut pas être supérieure à 10 941,48€ annuels (911,79€ mensuels)
Plafond : le cumul ressources/pension de réversion ne soit pas dépasser 20 862,40 par an (1 738,5€ par mois).

Conditions
Être marié(e)
Avoir au moins 55 ans
Ne pas avoir des ressources supérieures à 19 822,40€ par an (1 651,86€ par mois)

Exemple
Un couple : Lui a une retraite de 1 400€, Elle de 900€
Lui meurt : elle percevra 54% des 1 400€ de son conjoint soit 756€. Elle percevra ses 900€ de retraite plus les **756 €** de réversion soit 1656€ mensuels
Elle meurt : il percevra 54% des 900€ de sa conjointe soit 486€. Avec sa retraite, il dépasse le plafond. Il ne touchera pas 1 886€ (1 400€ et 486€) mais 1738,5€ (montant du plafond) soit 1 400€ de retraite plus **338,5€** de réversion.

Piste envisagée par le gouvernement

Le calcul se ferait à partir du revenu médian du couple soit pour l'exemple pris 1 150€ (1 400+ 900 = 2 300 : 2 = 1 150€). Le montant de la retraite plus celui de la pension de réversion ne devra pas dépasser le revenu médian de 1 150€.

Exemple
Lui meurt. Elle ne touchera plus les 756€ de pension de réversion mais 286,14€ (Elle devrait toucher 250€ pour atteindre 1 150€ mais la pension de réversion ne peut pas être inférieure à 286,14€). Elle percevra 1 186,14€ (900+286,14). **Perte pour elle de 469,86€ mensuels !**
Elle meurt. Sa retraite de 1 400€ dépassant le revenu médian (1 150€), il ne touchera rien ! **Perte pour lui de 338,5€ par mois !**

Pour les fonctionnaires (public)

Situation actuelle

Calcul
50% du montant de la retraite du conjoint

Condition
Il faut être marié(e)

Exemple
Un couple : Lui 1 800€ de pension, Elle 1 200€
Lui meurt. Elle touchera 900€ de pension de réversion. Ses revenus seront donc de (1 200 + 900) soit 2100€.
Elle meurt. Lui touchera 600€ de pension de réversion. Ses revenus seront donc de (1 800 + 600) soit 2400€.

Piste envisagée par le gouvernement

Même principe que pour le régime général. Les pensions de réversion seront calculées sur la base du revenu médian du couple soit 1 500€ (1 800€ + 1 200€ = 3 000€ : 2 = 1 500€).
Lui meurt. Elle touchera 300€ de pension de réversion (1 500 - 1 200 = 300). Elle percevra 1500€
Soit une perte **600€ par mois (2 100 - 1 500 = 600) !**

Elle meurt. Il ne touchera rien car sa pension est supérieure aux 1 500€ du revenu médian du couple !
Soit une perte de 600€ par mois !

RÉFORME DES RETRAITES :

FO DIT STOP !

POUR L'AMÉLIORATION DES PENSIONS
CONTRE L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'ACTIVITÉ
POUR LE MAINTIEN DES RÉGIMES EXISTANTS
FO DIT STOP AU RÉGIME UNIVERSEL PAR POINTS !

RASSEMBLEMENT A PARIS
LE 21 SEPTEMBRE 2019

RÉGIME UNIVERSEL

AGE DE DÉPART

MONTANT DES PENSIONS

SOLIDARITÉ

RÉVERSION

DURÉE DE COTISATIONS

CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE MOBILISATION

PLUS FORTS ENSEMBLE

FORCE-OUVRIERE.FR